

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 22 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux mars à dix-huit heures, à la salle des fêtes d'Archignat, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 15 mars 2023

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 22

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DOUSSET B., DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL., LECLERC C., AGUILLAUME V., ABRANOWITCH S., AVELINE P., PENAUD JP., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., VERMEZ N., MORANNE L., DUMONTET B., DUCHIER C., ROLIN S., LAMY R., ANTONIOTTI L., PETIT E., PALLIOT JM.

Délégués excusés : CHARRET T. (pouvoir à C. LECLERC), TABOURET V. (pouvoir à P. AVELINE), NAQUET C. (pouvoir à G. BOURICAT), DUNEAUD JL, JACQUOT C. (pouvoir à E. PETIT),

Chemin de la Guerre de 100 ans

Le Président indique que la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) souhaite homologuer un nouvel itinéraire « Le GR 100, chemin de la Guerre de 100 ans » qui retrace le cheminement de l'armée de Du Guesclin en marche sur la région de Poitiers pour reconquérir en 1340 des territoires sous influence anglaise. Ce chemin traverse les communes d'Huriel, Archignat et Treignat en empruntant des portions du sentier des Maîtres Sonneurs.

Les membres des commissions « Tourisme » et « Environnement » ont procédé à l'examen du tracé de l'itinéraire et ont émis un avis favorable à son implantation de cet itinéraire car les chemins empruntés sont déjà entretenus. Ils ont par ailleurs examiné les articles de la convention à signer avec la FFRP où sont consignées les obligations des 2 partenaires et ont proposé quelques amendements pour tenir compte notamment des contraintes du service en matière de fauchage.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance du tracé du GR100, chemin de la Guerre de 100 ans et des termes de la convention avec les amendements proposés, décide à l'unanimité :

- ✓ d'approuver le tracé du GR 100 sur le territoire et d'en assurer l'entretien,
- ✓ d'approuver les termes de la convention amendée,
- ✓ d'autoriser le Président à la signer.

Pour copie conforme,
Huriel, le 27 mars 2023
Le Président,
Jean-Elie CHABROL

